



Les Auberges
du cœur

Le Regroupement

LES JEUNES QUI Y ENTRENT, S'EN SORTENT !

ANALYSE SOMMAIRE
Novembre 2009

Rapport de la commission parlementaire sur l'itinérance Les Auberges du cœur saluent le rapport et lancent un appel au gouvernement et au réseau public

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec accueille favorablement le rapport unanime de la commission parlementaire sur le phénomène de l'itinérance. Outre la recommandation pour une Politique en itinérance, la commission fait des constats importants sur l'importance de l'action communautaire et présente de multiples recommandations valorisant une variété d'actions pour lutter contre le phénomène de l'itinérance.

Sur le revenu des personnes

Alors que la Commission reconnaît que la précarité financière fait partie intégrante du processus qui mène à l'itinérance et que le salaire minimum et les prestations d'aide financière de dernier recours « devraient mieux refléter les besoins de base des individus » (p.26), elle renvoie cependant une recommandation un peu tiède au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les Auberges du cœur lancent un énième appel à une amélioration du revenu des personnes les plus démunies de notre société en haussant le salaire minimum à 10,43\$/h et les prestations d'aide sociale à un niveau qui correspond au panier de consommation.

Sur le logement

Les Auberges du cœur saluent la recommandation qui demande au gouvernement « un plan de développement du logement social, d'hébergement d'urgence et de logement de transition liée à un soutien communautaire pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. » En reconnaissant le soutien et l'accompagnement dans les maisons d'hébergement et dans les logements comme « l'un des grands leviers pour sortir de la rue », la Commission appuie clairement la mission menée par les Auberges du cœur et de nombreuses autres ressources du milieu communautaire. À ce titre, nous aimerions rappeler le caractère préventif de l'intervention communautaire qui est offert dans ces diverses ressources. Comme les commissaires, nous pensons que ce soutien communautaire permet de développer la stabilité et le bien-être qui « diminuent l'utilisation de divers services publics onéreux comme l'emprisonnement et l'hospitalisation. » (p.30-31)

Sur la santé et les services sociaux

Dans leur mémoire, les Auberges du cœur et d'autres partenaires du communautaire ont fait valoir l'importance de développer l'accessibilité aux services de santé et de services sociaux pour les jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La Commission a largement repris cette recommandation

La recommandation de la Commission pour une plus grande accessibilité aux services de santé et aux services sociaux ainsi que pour des services adaptés pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir est une piste de solution importante dans la lutte à l'itinérance. Les Auberges du cœur constatent au quotidien comment il est difficile pour certains jeunes itinérants ou à risque de le devenir d'avoir accès à des soins de santé, à des services de thérapie, à des services d'accompagnement social, notamment en santé mentale.

À titre d'exemple, un jeune au passé suicidaire qui nomme des intentions sérieuses de suicide durant son séjour dans une Auberge pourrait être référé à l'urgence psychiatrique d'un hôpital. Avant de retourner le jeune dans la rue, il serait souhaitable qu'il ait accès à un suivi soutenu d'un médecin et d'un psychologue ou d'un psychiatre et d'intervenants sociaux. Dans un contexte de crise grave comme le suicide, l'organisme communautaire manque souvent de ressources pour répondre aux besoins immédiats du jeune en crise. Malheureusement, le jeune référé à l'urgence se retrouve trop souvent trop vite à la rue et revient cogner à notre porte sans que personne n'ait communiqué avec le groupe pour vérifier sa capacité à reprendre ce jeune.

La Commission insiste pour que le réseau public «travaille en complémentarité avec les organismes communautaires». En effet, la Commission a largement reconnu l'apport des groupes communautaires dans l'intervention auprès des personnes itinérantes et à risque de le devenir. Les Auberges du cœur saluent cette recommandation qui appelle à un changement de culture pour une plus grande reconnaissance de leurs pratiques.

Par ailleurs, les Auberges avaient aussi souligné la hausse importante de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes en difficulté. Elles demandaient notamment qu'un portrait soit réalisé sur la prescription de médicaments psychotropes chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, plus particulièrement leur impact sur le parcours des jeunes en difficultés. Malheureusement, on ne retrouve pas de traces de cette recommandation dans le rapport.

Les problèmes de santé mentale chez les personnes itinérantes, jeunes et moins jeunes, sont grandissants et nécessitent plus que des prescriptions de médicaments. Les Auberges du cœur adhèrent à cette idée de «passerelle», recommandée par les commissaires, qui favoriserait un meilleur accès à des services de thérapie et de soins médicaux pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Sur l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle

Les jeunes des Auberges sont souvent des jeunes qui ont connu les classes «spéciales» et n'en sont jamais ressortis. L'accès à des services psycho-sociaux et d'aide à l'apprentissage personnalisés et soutenus dans les écoles est une recommandation que les Auberges du cœur ont présenté dans leur mémoire à la Commission afin d'éviter d'envoyer des jeunes sur des voies d'évitement. Trois recommandations de la Commission visent la question du décrochage scolaire et de la prévention à développer auprès des jeunes en difficultés. Ce sont des recommandations plutôt

larges et générales qui sont renvoyés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et au ministère de l'Éducation, des loisirs et des sports (MELS). Outre le renforcement des services dans les écoles, Les Auberges du cœur réitèrent l'importance de soutenir les initiatives d'école de la rue et de renforcer la gratuité scolaire et le soutien financier aux jeunes sans revenus qui souhaitent poursuivre un programme d'études.

Comme elles l'avaient fait dans leur mémoire, les Auberges du cœur appuient la recommandation de la Commission qui demandent que les programmes d'employabilité et d'insertion sociale actuels soient davantage flexibles et tiennent compte «des contraintes des personnes en situation ou à risque d'itinérance. » (p.43) Dans leur quotidien, les Auberges constatent que les jeunes qui fréquentent leurs ressources sont éloignés du marché du travail et qu'il faut s'appuyer sur leurs intérêts pour les amener dans une démarche d'insertion.

Sur la reconnaissance et le financement des pratiques communautaires

Dans leur rapport, à maintes reprises, les députés ont reconnu la qualité et l'importance des interventions du milieu communautaire auprès des personnes en situation d'itinérance. Les commissaires ont même dédié une section complète sur la reconnaissance et le financement du réseau communautaire et de la diversité de leurs pratiques. Les Auberges du cœur remercient les commissaires d'avoir très clairement recommandé un meilleur financement de leurs pratiques. À titre d'exemple, les Auberges du cœur ont déjà déposé une demande de l'ordre de 4,7 millions \$ pour consolider leur réseau. Cette demande s'inscrit dans une série de demandes du milieu communautaire qui réalise leur mission à bout de bras avec des moyens minimaux.

Le défi maintenant est que le gouvernement sache tirer de ce rapport les conclusions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et des services aux personnes en situation d'itinérance. Comme l'ont écrit les commissaires, la complexité du phénomène de l'itinérance demande une variété d'interventions : hausse des revenus, solutions en logement et en hébergement, financement du soutien et de l'action communautaire, amélioration de l'accès aux services, flexibilité des programmes. En conséquence, le gouvernement doit reconnaître et favoriser cette diversité d'approches. Les Auberges du cœur pensent que ce rapport est porteur d'espoir pour les jeunes itinérants ou à risque de le devenir et que si toutes ces recommandations trouvaient un écho concret au sein de notre société, on pourrait espérer que le phénomène de l'itinérance chez les jeunes, et les moins jeunes, pourraient se réduire, voire se résorber !

- 30 -

Source :

Rémi Fraser, directeur général

remi.fraser@aubergesducoeur.org

Isabelle Gendreau, agente de communication et de développement

isabelle.gendreau@aubergesducoeur.org

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

(514) 523-8559

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec représente 31 maisons d'hébergement communautaires pour jeunes sans abri ou à risque de le devenir réparties dans onze régions du Québec. Les Auberges du cœur hébergent chaque année 3000 jeunes entre 12 et 30 ans et doivent en refuser 5000 autres, généralement faute de places. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins des jeunes itinérants ou à risque de le devenir pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons considérant les territoires où de telles ressources sont inexistantes. Au total, l'ensemble des Auberges du cœur offre plus de 300 places en maison d'hébergement et, plus de 150 autres places en appartements supervisés ou logements sociaux. Solidairement avec les revendications de tous les organismes communautaires, les Auberges du cœur revendiquent actuellement 4,7 millions \$ en financement à leur mission pour la consolidation de leur réseau.